



PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET DE GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES DANS LE SECTEUR AGRICOLE AU BENIN (PReRAB)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N° 054 /MAEP/DC/SGM/DPAF/ SA

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL, RESPONSABLE SUIVI- EVALUATION (RSE) DU PROJET

1. Le Gouvernement de la République du Bénin a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Projet de Renforcement de la Résilience et de gestion des Risques climatiques dans le secteur Agricole au Bénin (PReRAB), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer le recrutement et la prise en charge du/de la Responsable Suivi-Evaluation (RSE) dudit projet.
2. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) du Bénin invite les consultants individuels intéressés et qualifiés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits dans les termes de références joints au présent avis.
3. Sous la supervision directe du (de la) Coordonnateur (trice), le (la) Responsable Suivi-Evaluation (RSE) sera chargé (e) d'apporter son expertise technique dans la mise en œuvre du projet notamment la conduite des processus d'acquisition des biens et services. Il s'agit de : (i) la mise en place du système de suivi-évaluation du Projet, (ii) la conduite des opérations de collecte et d'analyse des données, (iii) la gestion des bases de données du Projet, conformément aux règles et procédures en vigueur à la Banque Africaine de Développement.
4. Les conditions d'emploi et la durée du contrat sont les suivantes :
 - Le Consultant est normalement recruté avec un contrat d'un (01) an renouvelable sur la durée du projet, sous réserve d'une évaluation annuelle satisfaisante de la performance, avec une période d'essai de six (06) mois.
 - Le poste sera basé à Cotonou (Bénin) avec des possibilités de missions à l'intérieur du pays.
 - Date de prise de fonction : être immédiatement disponible.
5. **Les dossiers de candidature doivent être constitués des pièces suivantes :**
 - Une lettre de motivation adressée au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) ;
 - Un CV détaillé précisant les expériences acquises ;
 - Une liste précisant les noms, fonctions et contacts de trois (03) personnes de référence ayant une bonne connaissance des expériences du candidat ;
 - Une photocopie du diplôme ;
 - Les copies simples des pièces justificatives des expériences professionnelles (attestation de travail) ;
 - tout autre document justifiant les informations du CV.

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'octobre 2015 et entrée en vigueur le 1er janvier 2016 » qui est disponible sur le site web de la banque à l'adresse suivante : <http://www.afdb.org>.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche sis au premier étage du bâtiment F de la cité ministérielle aux heures d'ouvertures de l'administration : 08 heures à 12 heures 30 minutes et 14 heures à 17 heures 30 minutes (heure locale).
8. Les personnes des deux (02) sexes, désireuses de faire acte de candidature devront faire parvenir leur dossier de candidature contre récépissé au Secrétariat Administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche sis au premier étage du bâtiment F de la cité ministérielle, bureau 117 (03 BP 2900 – COTONOU), au plus tard le 18 septembre 2026 à 12 heures sous plis fermés portant la mention "Candidature au poste de....."

Courriel : maep.infos@gouv.bj

Cotonou, le 24...../08./ 2026



Adin Yéton BLOUKOUNON GOUBALAN
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



GROUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE
DÉVELOPPEMENT

03 B P 2900 Cotonou - Bénin
Tél. + 2 2 9 21 30 10 87
+ 2 2 9 21 30 04 10
W WW . agriculture.gouv.bj

**PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET DE GESTION DES RISQUES
CLIMATIQUES DANS LE SECTEUR AGRICOLE AU BENIN (PReRAB)**

TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT DU RESPONSABLE DE SUIVI-
EVALUATION DU PReRAB**

Septembre 2026

PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE ET DE GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES DANS LE SECTEUR AGRICOLE AU BENIN (PReRAB).

1. CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025) et du programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2022-2026), le Gouvernement du Bénin a initié avec le Groupe de la Banque Africaine de Développement un Accord de financement pour la réalisation des actions prévues par le Projet de Renforcement de la Résilience et de la gestion des Risques climatiques du secteur Agricole au Bénin (PReRAB). Ce Projet est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP).

Ledit Projet a pour objectif de développer de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience économique et climatique des producteurs et des communautés rurales dans ses zones d'intervention au Bénin tout en prévenant les risques d'escalade des chocs à l'avenir.

Son objectif de développement sera atteint à travers la mise en œuvre des quatre (04) composantes, à savoir :

Composante 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles en matière de gestion des risques de catastrophes climatiques.

Cette composante vise à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs pour une meilleure gouvernance et gestion des risques de catastrophes climatiques impactant le secteur agricole au Bénin. Concrètement, il s'agira de : 1) Renforcer le cadre institutionnel et opérationnel de prise de décision en matière de transfert souverain des risques (au niveau du gouvernement central ; 2) Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre et le suivi de l'assurance agricole au Bénin ; et 3) Renforcer les capacités des collectivités locales dans la réponse aux aléas climatiques.

Composante 2 : Renforcement de la résilience socio-économique des communautés agricoles du nord Bénin (Atacora et Alibori) face aux pressions climatiques et externalités.

Cette composante promeut une gestion intégrée des risques climatiques dans le secteur agricole, en ciblant les producteurs les plus vulnérables y compris les jeunes (30%) qui représente environ 23% de la population, notamment dans le nord du Bénin, fortement exposé aux aléas climatiques et à l'insécurité. Elle comprend deux sous-composantes : 1) Renforcement des capacités d'adaptation des petits producteurs y compris les jeunes et facilitation à l'accès aux marchés locaux ; 2) Soutien à la cohésion sociale et au relèvement économique des personnes les plus vulnérables y compris les jeunes, en renforçant l'intermédiation sociale pour l'acceptation et l'intégration harmonieuses des déplacés au sein des communautés hôtes.

Composante 3 : Promotion des mécanismes de transfert des risques climatiques pour le secteur agricole au Bénin.

Cette composante promeut les mécanismes de transfert de risques comme solution durable face aux aléas climatiques, à travers l'assurance souveraine pour limiter les réallocations budgétaires de l'État, et l'assurance agricole pour prévenir la mal-adaptation des producteurs vulnérables et faciliter leur accès au crédit. Elle se décline en deux sous-composantes : 1) Appui à l'assurance souveraine ; qui vise à contribuer au paiement des primes pour la souscription d'une police souveraine contre les sécheresses et les

inondations auprès de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) ; 2) Appui à l'assurance agricole indicielle, qui vise principalement à accompagner les efforts en cours pour la mise en place de cette assurance, notamment à travers le subventionnement des primes de micro-assurance agricole, le développement et le déploiement de nouveaux produits d'assurance, ainsi que le géoréférencement des agriculteurs bénéficiaires.

Composante 4 : Coordination et gestion de projet.

Cette composante prend en compte le fonctionnement global de l'Unité de Gestion du Projet.

En vue de la mise en place du personnel clé de l'Unité de Gestion du Projet, le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, lance un avis de recrutement pour pourvoir à un certain nombre de postes.

Les présents TDRs sont élaborés pour le recrutement du Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) du Projet en qualité de Consultant Individuel.

2. OBJECTIF DE LA MISSION ET TACHES DU CONSULTANT

2.1. OBJECTIF DE LA MISSION

Sous la supervision de la Coordinatrice du Projet, le/la Responsable Suivi-Evaluation (RSE) a pour principale mission de conduire les processus d'acquisition des biens et services dans le cadre de la mise en œuvre du Projet. Il apportera avec efficacité son expertise pour l'atteinte des objectifs ciblés dans le cadre du projet. Le Spécialiste en Passation des Marchés se chargera d'élaborer les dossiers d'acquisitions de l'ensemble des activités du projet avec pour but de garantir une bonne passation et gestion de l'exécution des contrats, tout en veillant au respect de la mise en application des documents du projet notamment l'accord de financement, le document d'évaluation du projet et le manuel de procédure du projet.

2.2. RESPONSABILITES ET TACHES DU CONSULTANT

Sous la supervision du Coordonnateur (trice) du Projet, le consultant devra assumer les tâches suivantes :

- ✓ élaborer le plan de suivi évaluation du Projet ;
- ✓ mettre en place et gérer le système de suivi évaluation du Projet ;
- ✓ conduire l'élaboration des PTAB du Projet et procéder à leur évaluation périodique ;
- ✓ analyser les indicateurs de suivi évaluation sur la base du cadre logique ;
- ✓ élaborer les outils spécifiques de planification et de collecte de données ;
- ✓ concevoir une base de données et informatiser les outils de suivi et d'évaluation des données du Projet ;
- ✓ collecter les données de terrain et suivre les indicateurs du Projet ;
- ✓ procéder à l'interprétation socio-économique des indicateurs par rapport aux objectifs du Projet ;
- ✓ conduire/appuyer les enquêtes spécifiques relatives aux impacts du Projet ;
- ✓ coordonner le processus de l'élaboration du Plan de Travail Annuel ;
- ✓ coordonner le suivi de l'exécution et des résultats du Projet avec les partenaires impliqués ;
- ✓ élaborer et mettre à jour régulièrement le tableau de bord du Projet ;
- ✓ organiser et conduire les missions de suivi-évaluation externe, d'audit, de supervision, de revue à mi-parcours et d'achèvement ;
- ✓ préparer les bilans d'exécution nécessaire à l'établissement des missions de supervision et à la participation aux différentes réunions des comités de suivi et de pilotage du Projet ;
- ✓ fournir régulièrement des informations précises sur le niveau d'exécution du Projet ;

- ✓ coordonner l'élaboration des rapports périodiques (trimestriels, semestriels, annuels, etc.) relatifs aux activités du Projet ;
- ✓ communiquer autour des résultats du Projet ;
- ✓ s'acquitter de toute autre tâche connexe qui pourrait lui être confiée par le/la coordonnateur (trice) du Projet.

3. QUALIFICATIONS ET COMPETENCES REQUISES

Les qualifications et aptitudes requises pour le poste de Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) du Projet sont :

- être titulaire d'un diplôme d'études supérieures de niveau Bac+5 en gestion de projet, suivi-évaluation, statistiques, planification, agroéconomie, ou dans toute discipline équivalente ;
- avoir au moins cinq (05) ans d'expériences pertinentes en planification et en suivi-évaluation des projets/programmes ;
- avoir au moins deux (02) ans d'expérience dans le suivi évaluation de Projet du secteur agricole ;
- avoir de bonnes références en gestion environnementales et sociales ;
- maîtriser au moins un logiciel de suivi évaluation de projet
- avoir une excellente capacité de synthèse et de rédaction, d'analyse, de conceptualisation ;
- avoir une solide maîtrise du pack Office : Word, Excel, Powerpoint et tout particulièrement ainsi que des logiciels de collecte et traitement de données (Kobo, SPSS, STATA, ... etc.) ;
- avoir une maîtrise de l'utilisation des plateformes du SYCOREF, SIGFP, PGIP, SIX SIGNA ou autres outils de gestion, de suivi-évaluation de projet serait un atout ;
- avoir des compétences en capitalisation ;
- avoir des connaissances des méthodes, outils et techniques de suivi-évaluation, du cadre logique et de la gestion axée sur les résultats de développement ;
- être capable de travailler sous pression ;
- avoir la capacité à travailler de façon transversale avec de multiples interlocuteurs ;
- avoir d'excellentes capacités à travailler à distance ;
- jouir de ses droits civiques.

4. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Le Consultant sera recruté pour la durée de la mise en œuvre du projet avec une période d'essai de six (06) mois. Si la période d'essai est concluante, il signera un contrat d'une durée d'un (01) an renouvelable sur la durée du projet. Le renouvellement se fera après une évaluation annuelle satisfaisante de la performance faite sur la base des critères de performance en relation avec les termes de références du contrat. A l'issue de chaque évaluation annuelle, le représentant autorisé du projet notifiera par courrier au Consultant la continuité ou non de son contrat en fonction des résultats de l'évaluation. Cette notification interviendra dans un délai de trente (30) jours maximum, faute de quoi le contrat sera considéré avoir été renouvelé. Le poste sera basé au siège du Projet à Cotonou avec des déplacements fréquents dans la zone du Projet.

5. OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Le/la Responsable Suivi-Evaluation (RSE) sera responsable de la mise en place/ fonctionnement du système de suivi-évaluation du Projet et de la réalisation des prestations décrites dans les présents Termes de Référence. Il prendra toutes dispositions nécessaires pour la bonne exécution et dans les délais impartis, des activités du projet. Il devra s'engager entre autres à : (i) Entreprendre les prestations avec tout le sérieux requis conformément à la législation nationale en vigueur ainsi qu'aux règles et aux normes internationalement reconnues ; (ii) Respecter les us et coutumes des villes d'accueil du projet ; (iii) Garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de leurs tâches durant et après l'exécution de leurs mandats et remettre à la fin de sa mission les documents qui lui aurait été remis.

6. EXIGENCES EN MATIERE DE RAPPORT

L'étendue des prestations du Consultant comprend la préparation et la soumission en temps utile des rapports et documents de qualité, rédigés selon le besoin. Le consultant devra également fournir :

Un rapport initial : il devra soumettre dans un délai de 4 semaines à compter de la date de début de ses prestations, un rapport initial devant contenir, entre autres, le plan de travail, la méthodologie et le planning indicatif d'exécution de la mission assignée ;

Des rapports mensuels et trimestriels : le consultant devra soumettre des rapports mensuels et trimestriels pendant la durée de la mission assignée. Ces rapports devront récapituler les principales tâches qui ont été effectuées au cours de la période de référence, les étapes-clés franchies vers la réalisation de la mission, et le taux d'achèvement de la mission. Tous les documents préparés par le consultant dans le cadre de la mission assignée doivent figurer en annexe de chaque rapport (mensuel et trimestriel). Lesdits rapports devront être soumis au plus tard le 5 du mois suivant la fin de chaque mois et trimestre considérés ;

Un rapport d'achèvement : au terme de la mission assignée, le consultant devra soumettre un rapport complet détaillant entre autres, les activités entreprises pendant la durée de la mission, les intrants et extrants, les résultats attendus et les livrables exigés, les difficultés, les leçons apprises et les approches de solutions. L'approbation de ce rapport dans un délai de 10 jours constituera les conditions préalables au paiement de ses honoraires au titre de la mission assignée.

7. REMUNERATION

Le/la Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) sera rémunéré conformément aux règles et procédures de la Banque en matière de rémunération de consultants individuels.

L'évaluation des CV des candidats sera effectuée sur la base des critères et sous-critères suivants :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Preuve à fournir par le candidat
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission Diplôme ou formation	25	
<i>1.1. Absence de diplôme ou diplôme non conforme, disqualifié</i>		Copie du Diplôme
<i>1.2. Diplôme de niveau Bac+5 en gestion de projet, suivi-évaluation, statistiques, planification, agroéconomie, ou tout domaine équivalent</i>	20	



Critères d'évaluation	Note pour le critère	Preuve à fournir par le candidat
1.3. Formation complémentaire en rapport avec les projets de développement.	5	Attestation de formation
2. Expériences générales dans le domaine de la mission	30	
2.1. Justifier d'une expérience professionnelle cumulée de cinq (05) ans minimum à des postes dans les domaines de Suivi-Evaluation	20	Copies attestation de travail ou de bonne exécution
2.2. Avoir une expérience confirmée d'au moins (02) ans en qualité de Responsable Suivi-Evaluation	10	
3. Expériences spécifiques dans le domaine de la mission	45	
3.1. Deux (02) expériences comme RSE dans le cadre des projets de développement financés par les financements par des partenaires techniques financiers (PTS) (AFD KfW, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, BOAD, FIDA etc...)	20	Copies attestation de travail ou de bonne exécution
3.2. Au moins une expérience en gestion de projets de développement financé par les PTF dans le secteur agricole	10	
3.3. Au moins une expérience dans le suivi-évaluation de projet dont les activités ont trait à la gestion climatique ou la résilience des exploitations agricoles	5	
3.4. Au moins une expérience en utilisation des systèmes d'information géographique	5	
3.5. Maîtrise l'utilisation des outils spécifiques et de suivi-évaluation : Stata, R2, SPSS, Access, Power BI, etc.	5	
TOTAL	100	

La note minimale requise pour être éligible est de 70 points /100.

Le candidat classé premier dont la note totale est égale ou supérieure au score minimum ci-dessus cité sera invité à négocier un contrat. Au cas où les consultants sont classés 1^{er} ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre cumulé d'expériences évalué pour les critères spécifiques (critère 3) sera sélectionné.

Le Projet se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires des informations communiquées par les candidats avant toute signature du contrat. En outre tout agent de l'Etat retenu devra, avant tout engagement, apporter la preuve qu'il est en congés sans salaire pendant la durée prévue du contrat.

NB :

- Tout diplôme non conforme ou expérience inférieure à ceux, ci-dessus énumérés est égal à la note zéro ;
- Les originaux des attestations de travail ou des preuves des expériences seront présentés à la séance de négociation de contrat.

